

BUDGETS PRIMITIFS 2021 – RAPPORT DE PRESENTATION

Lors de sa séance du 25 février dernier le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2021 lors de la présentation du rapport.

Dans le cadre des orientations qui ont été annoncées, la commission des finances du 15 mars 2021 a pu prendre connaissance, commenter et amender l'ensemble des budgets, en s'attachant à respecter les grandes orientations évoquées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 13 668 000€.
Elle est supérieure de 2.8% à celle de 2020 qui s'équilibrait à 13 290 000€ hors reprise de résultat.**

1- Les dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 «charges à caractère général» : 2 601 000€**

Ce chapitre est en légère baisse de 1.6% par rapport au BP 2020.

Il regroupe tous les achats de matières et fournitures non stockables (électricité, gaz, carburants, alimentation, fournitures de petit équipement, fournitures d'entretien...), les contrats avec les entreprises (saison culturelle, maintenance, honoraires, entretien des salles, réparations...), transports scolaires, impressions, les dépenses de fêtes et cérémonies, les taxes foncières ...

Les dépenses inscrites sur les lignes du budget sont ajustées au plus près du montant estimé.

Dans ce chapitre sont également constatés tous les achats de masques, produits d'entretien, gel hydroalcoolique liés la crise sanitaire.

- **Chapitre 012 «charges de personnel» : 6 900 000€**

Ce chiffre est en augmentation (+ 3%) par rapport à celui prévu au budget total 2020 (6.700.000€).

Il est nécessaire de constater la hausse des différentes cotisations patronales et salariales et du SMIC.

Le glissement vieillesse technicité a été également prévu ainsi que l'impact des recrutements 2020 sur une année complète ainsi que l'évaluation financière des mouvements 2021 (départs et recrutements).

Cette somme de 6.900.000€ est brute ; les remboursements relatifs aux arrêts maladie, aux contrats aidés ainsi que la participation des agents aux chèques déjeuner sont inscrits en recettes pour 267.500€ au chapitre 013. Il y a également 138 000€ de remboursement de mise à disposition d'agents à Loire Forez et la mairie de Montbrison.

Les charges de personnel représentent donc 6.494.500€ net.

- **Chapitre 014 «atténuation de produits» : 59 000€**

Ce chapitre reprend les dégrèvements accordés au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que la dépense relative au prélèvement sur les recettes au titre de la loi SRU.

- **Chapitre 023 «virement à la section d'investissement» : 1 500 000€**

Le montant viré de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente la principale partie de la capacité d'autofinancement de la Commune.

- **Chapitre 042 «opérations d'ordre de transfert entre sections» : 1 095 000€**

Ce chapitre reprend les opérations de dotations aux amortissements et provisions. Il permet également d'augmenter la capacité d'autofinancement.

- **Chapitre 65 «autres charges de gestion courante» : 1 242 000€**

Ce montant est en légère hausse par rapport à celui de l'an dernier (1 234 400€).

Il comprend les indemnités des élus, la subvention versée au CCAS, les subventions attribuées aux associations locales et à l'OGEC St Nicolas, la participation pour frais de scolarité versées aux autres communes, les adhésions aux différents services du SIEL.

- **Chapitre 66 «charges financières» : 256.000€**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

- **Chapitre 67 «charges exceptionnelles» : 15.000€**

Ce chapitre constate principalement le montant des titres à annuler sur les exercices antérieurs et diverses dépenses exceptionnelles.

2- Les recettes de fonctionnement

- **Chapitre 013 «atténuations des charges de personnel» : 267 500€**

Ce chapitre reprend les remboursements de salaires et de charges en application de notre assurance, en cas de congés de longue maladie ou de longue durée et d'accidents du travail.

Il comprend également les remboursements de salaires par la caisse primaire d'assurance maladie pour les agents relevant du régime général, le paiement des décharges syndicales ainsi que les remboursements relatifs aux emplois aidés.

Est aussi inclus dans ce chapitre, la participation des agents pour les chèques déjeuner.

- **Chapitre 042 «opérations d'ordre de transfert entre sections» : 343.000€**

Ce chapitre comprend des opérations d'ordre et notamment les travaux en régie pour 190.000€.

- **Chapitre 70 «produits des services et ventes diverses» : 975 500€**

Ce chapitre comprend principalement les recettes relatives à la restauration collective, aux structures petite enfance, au musée, au périscolaire, aux locations de salles et de matériels.

Il est en hausse par rapport au BP 2020 (866 500€), année de confinement où les services ont été fermés pendant 2 mois ou ont travaillé à minima.

- **Chapitre 73 «impôts et taxes» : 8 643 000€**

Le BP 2021 a été établi sans augmentation des taux communaux.

- **Chapitre 74 «dotations et participations» : 3 026 000€**

Ce chapitre est en baisse de 3.80%.

Les dotations sont estimées car elles n'ont pas encore été notifiées aux communes.

La DSU n'est plus perçue depuis 2019 ; en 2020, il a été perçu un montant de garantie de sortie du dispositif.

- **Chapitre 75 «autres produits de gestion courante» : 352.000€**

Ce chapitre comprend principalement le montant des locations d'immeubles du parc privé de la commune : 302.000€.

- **Chapitre 76 «produits financiers» : 16.000€**

Il s'agit du remboursement par la Communauté d'agglomération Loire Forez des emprunts transférés au titre de l'assainissement et de l'eau.

- **Chapitre 77 «produits exceptionnels» : 45.000€**

Ce chapitre enregistre les recettes exceptionnelles, notamment celles liées au remboursement des sinistres par les assurances.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 034 000€.

Elle est en baisse par rapport à celle de 2020 qui s'équilibrait à 6 239 000€.

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées par :

- le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 930.000 €,
- le versement d'une attribution de compensation d'investissement à Loire Forez agglomération correspondant à l'enveloppe voirie due à des transferts de voies communales pour 133.000€
- l'acquisition de matériel roulant, de matériel informatique, de logiciels, de mobilier et de matériels divers pour les différents services municipaux,... pour 611 774€.
- diverses dépenses de travaux (incluant les fonds de concours) pour 3 976 226€ dont les principales sont :
 - les travaux d'aménagement de l'avenue des Barques,
 - les travaux d'aménagement de la maison des remparts,
 - les travaux de rénovation de la salle Polyvalente,
 - les travaux d'aménagement des bords de Loire,
 - les travaux d'aménagement de la Passerelle,
 - les travaux pour l'accessibilité dans les ERP,
 - les travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs,
 - divers travaux de voirie,
 - divers travaux dans les bâtiments communaux.

2- Les recettes d'investissement

Les ressources propres incluent plusieurs recettes d'investissement à savoir :

- le remboursement du fonds de compensation de la T.V.A.,
- la taxe d'aménagement,
- les produits des amendes de police,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les provisions et dotations.

Les cessions du patrimoine sont évaluées à 795.000€.

Les subventions prévues pour les projets d'investissement en cours s'élèvent à 353 600€.

L'autofinancement brut s'élève à 2 595 000€ et se décompose de la manière suivante :

- 1 500 000 € de virement de la section de fonctionnement,
- 1 095 000€ de provisions et dotations.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le recours à l'emprunt est nécessaire pour 1.200.000€.

LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE

A- LA SECTION D'EXPLOITATION : 67 000€

Les charges sont composées principalement d'achat de matières (granulés bois, gaz..), d'entretien et de dépenses refacturées par le budget général.

Il y a des charges d'intérêts pour 6 300€.

La vente de chauffage à la Communauté d'Agglomération ainsi qu'au budget général, pour le groupe scolaire Cèdres-Peupliers et le pôle culturel, est la seule recette de ce budget soit 65.000€.

B- SECTION D'INVESTISSEMENT : 25 000€

Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 23.000€.